



Prader-Willi France

Notes à l'attention des organisateurs d'évènements

Rappels de quelques points importants

Pour les évènements organisés :

- Les inscriptions à des évènements, tels que marches, courses, loto, zumba parties, repas solidaires, etc. ne donnent pas lieu à des reçus fiscaux car elles impliquent une contrepartie.
- Pour rappel les reçus fiscaux sont établis pour les versements à partir de 10 €

L'association met à disposition :

- Un modèle de bulletin de soutien à faire remplir aux donateurs le jour de l'évènement.
- Un tableau récapitulatif vous permettant de centraliser l'ensemble des dons perçus et les informations nécessaires à l'édition des reçus fiscaux.

Ces informations doivent être envoyées à Sonia à adh-dons@prader-willi.fr

Afin de faciliter le travail des trésorières et du secrétaire général, merci de nous transmettre toute information qui concerne des éventuels virements, paiement CB ou chèques dont vous avez connaissance car il est parfois difficile de savoir la provenance de certains versements et la nécessité d'éditer ou non un reçu fiscal.

Lien vers le bulletin de soutien à mettre à disposition durant l'évènement :

<https://www.prader-willi.fr/wp-content/uploads/Bulletin-de-soutien-2026-x2.pdf>

Lien vers le tableau de centralisation des dons reçus :

<https://www.prader-willi.fr/wp-content/uploads/Modele-import-BdD-PWF-2026.xlsx>

Demande de remboursement de frais :

<https://www.prader-willi.fr/wp-content/uploads/PWF-2026-Demande-de-remboursement-de-frais-VF.xlsx>

Renonciation à remboursement de frais :

<https://www.prader-willi.fr/wp-content/uploads/PWF-2026-Renonciation-a-remboursement-VF.xlsx>